



Chemin du Rocher de la Vauve

Enquête préalable au déclassement du domaine public routier communal du chemin du Rocher de la Vauve, sur la commune de Palaiseau afin de le classer dans le domaine privé de la commune, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

Notice explicative

AMENAGEUR

Etablissement public Paris-Saclay

COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Service Développement Urbain de la Ville de Palaiseau

COMMUNE CONCERNEE

Palaiseau

Table des matières

Table des matières.....	2
Préambule.....	1
Contenu de la notice explicative	2
1. Contexte du déclassement	3
1.2. Le projet Paris-Saclay.....	4
A- Présentation du projet Paris-Saclay	4
B- Présentation du Sud plateau	7
1.3. Le quartier de l'Ecole polytechnique.....	11
A- Secteur concerné.....	11
B- Présentation.....	12
C- Gouvernance	13
D- Eléments de programmation	14
2. Le chemin du Rocher de la Vauve dans le contexte de l'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique.....	16
2.1 Le nouveau maillage viaire sur le quartier de l'Ecole polytechnique	16
2.2 Le chemin du Rocher de la Vauve dans le quartier de l'Ecole polytechnique.....	20
2.3 Aménagements impactant le chemin du Rocher de la Vauve.....	22
2.4 Déclassement du domaine public.....	23
Conclusion	25

Annexe : Cahier des cartes

Liste des figures :

Figure 1.	Le territoire du Grand Paris, connecté par la Grand Paris Express, SDT, 2010	4
Figure 2.	Périmètre de l'OIN.....	6
Figure 3.	Périmètre du CDT	7
Figure 4.	Le sud du plateau de Saclay en 2012 (groupement MDP).....	8
Figure 5.	Le projet d'aménagement de la frange sud du Plateau de Saclay, EPPS, 2015.....	10
Figure 6.	Périmètres de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique (source: IGN)	11
Figure 7.	Périmètre de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et périmètre de la ville de Palaiseau.....	12
Figure 8.	Le Sud du plateau de Saclay, un campus urbain.....	14
Figure 9.	Projet de réseau routier à terme sur le Sud du plateau de Saclay	16
Figure 10.	Projet de réseau routier sur la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique et zoom sur les principaux boulevards.....	17
Figure 11.	Coupe de principe du Boulevard de la Vauve	18
Figure 12.	Coupe de principe boulevard sud	18
Figure 13.	Coupe de principe d'une rue transversale (nord-sud de la Bande Centrale – marqué d'un point rouge dans l'encart) ..	19
Figure 14.	Localisation du chemin du Rocher de la Vauve dans le quartier actuel de l'Ecole polytechnique	20
Figure 15.	Localisation du chemin du Rocher de la Vauve dans le futur réseau viaire du quartier de l'Ecole polytechnique	20
Figure 16.	Emplacement et orientation des photographies prises sur le Chemin du Rocher de la Vauve	21
Figure 17.	Photo n°1 : Chemin du Rocher de la Vauve – Direction Quartier de la Troche	21
Figure 18.	Photo n°2: Chemin du Rocher de la Vauve – Direction Nord.....	21
Figure 19.	Photo n°3: Chemin du Rocher de la Vauve – aperçu de la partie nord d'ores et déjà désaffectée	22
Figure 20.	Les chantiers de voirie pour les années 2015-2016	23
Figure 21.	Parcellaire du chemin du Rocher de la Vauve.....	24

Préambule

Le plateau de Saclay a été retenu en 2009 pour le développement d'une Opération d'Intérêt National, appelée Paris-Saclay. L'Etablissement public Paris-Saclay est l'organisme public qui a été créé pour impulser et coordonner le développement de ce grand territoire. Le premier secteur opérationnel se situe sur le sud du Plateau de Saclay et a pour but l'émergence d'un grand campus urbain. Actuellement, le campus urbain Sud plateau comprend deux Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) opérationnelles : la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique à l'est de la RN 118, sur les communes de Palaiseau et Saclay, et la ZAC du Moulon à l'ouest, sur les communes d'Orsay, Gif-sur-Yvette et Saint-Aubin.

Ces deux ZAC ont pour objectif d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les premiers logements étudiants dans le cadre du Plan Campus dans un quartier viabilisé et accueillant. Elles ont également vocation à devenir de véritables quartiers répondant à des objectifs de mixité et de densité, accueillant ainsi également de l'activité économique, du logement familial, des équipements publics, des commerces et des services. Ces deux ZAC ont fait l'objet d'une concertation préalable, pour leurs dossiers de création. Le programme des équipements publics des deux quartiers ont fait l'objet d'une validation d'un arrêté préfectoral le 24 mars 2014.

L'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique induit une réorganisation et la création de nouvelles voiries dans le quartier. Dans ce cadre s'inscrit l'enquête préalable au déclassement du chemin du Rocher de la Vauve, qui se trouve dans le quartier de l'Ecole polytechnique. **Il s'agit de procéder au déclassement de l'ensemble du chemin du Rocher de la Vauve impacté par le nouveau maillage viaire de la ZAC afin de permettre la mise en place de nouvelles voiries et de nouveaux espaces publics.** En effet, dans le futur maillage viaire du quartier, la voirie du Rocher de la Vauve n'a plus de rôle : la réalisation des boulevards structurants du quartier de l'Ecole polytechnique et les chantiers de la RD 128 ont déjà désaffecté la portion nord de la voirie communale appelée chemin du Rocher de la Vauve, notamment avec la transformation du rond-point de la Vauve en carrefour à feux.

La présente notice explicative, pièce du dossier d'enquête publique, a pour objectif d'expliquer l'ensemble des enjeux liés au déclassement du chemin du Rocher de la Vauve. Elle rassemble également l'ensemble des données demandées concernant le secteur à aménager pour informer au mieux les participants à l'enquête publique.

Contenu de la notice explicative

La notice explicative comprend deux parties et une annexe :

- La première partie remet en perspective les enjeux liés au projet de campus urbain du Sud plateau en présentant plus particulièrement l'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique.
- La seconde partie présente le chemin du Rocher de la Vauve dans le contexte de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, les enjeux liés au déclassement du chemin du Rocher de la Vauve et le phasage prévu de son dévoiement. Elle présente aussi plus précisément le déclassement, objet de la présente enquête publique.
- Une dernière partie annexe, intitulée Cahier des cartes, rassemble l'ensemble des cartes aidant à une bonne compréhension du déclassement

Les éléments présentés dans la notice explicative correspondent à l'état actuel des études conduites par l'EPPS. Elles pourront faire l'objet d'évolutions dans le cadre de la poursuite des études.

Cadre juridique du déclassement

Le déclassement est l'acte administratif qui fait perdre à une route son caractère de voie publique et la soustrait au régime juridique auquel elle se trouvait intégrée. Le chemin du Rocher de la Vauve est une voie communale. A ce titre, la procédure de classement ou déclassement qui s'applique est régie par le code de la voirie routière. Ainsi, la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Le déclassement du chemin du Rocher de la Vauve prévoyant sa désaffectation, **une enquête publique est donc organisée.**

1. CONTEXTE DU DECLASSEMENT

1.2. Le projet Paris-Saclay

A- Présentation du projet Paris-Saclay

Un territoire d'exception :

Le territoire de Paris-Saclay se situe à 15 kilomètres au sud de Paris, sur le plateau de Saclay, vaste espace agricole et naturel délimité par les vallées de l'Yvette et de la Bièvre. Le projet s'appuie sur les pôles urbains de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Massy et Palaiseau, en lien étroit avec celui d'Orly. Il est constitué de 49 communes dont la plupart sont regroupées en intercommunalités : les communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, du Plateau de Saclay, de Versailles-Grand-Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il regroupe aujourd'hui 657 000 habitants et 372 000 emplois. Depuis les années cinquante, où se sont implantés le CEA et la faculté des sciences d'Orsay, hauts-lieux de la physique moderne, il a accueilli de nombreux établissements d'enseignement et de recherche publics et privés. Environ 13% des effectifs de la recherche française y sont localisés. Le plateau regroupe aussi un ensemble puissant de pôles de Recherche et Développement (R&D) privés (Renault, Thalès, Danone, PSA, Colas, etc.). Il est directement environné par une couronne de zones d'activités (Courtabœuf, Massy, Vélizy-Villacoublay, Buc, Saint-Quentin, Nozay) qui regroupe plus de 200 000 emplois, pour la plupart très qualifiés.

Dans cet environnement métropolitain, très proche du centre de Paris, une activité agricole performante a su se maintenir. Le site présente des qualités de paysage et de nature remarquables : vallées, coteaux boisés, système hydraulique complexe hérité des aménagements du château de Versailles. Avec Versailles, le site bénéficie d'une qualité patrimoniale et d'une visibilité de niveau mondial.

C'est cet espace qui, dans le projet du Grand Paris, a été retenu pour concevoir et mettre en œuvre un cluster de niveau mondial, dédié à l'innovation ouverte.

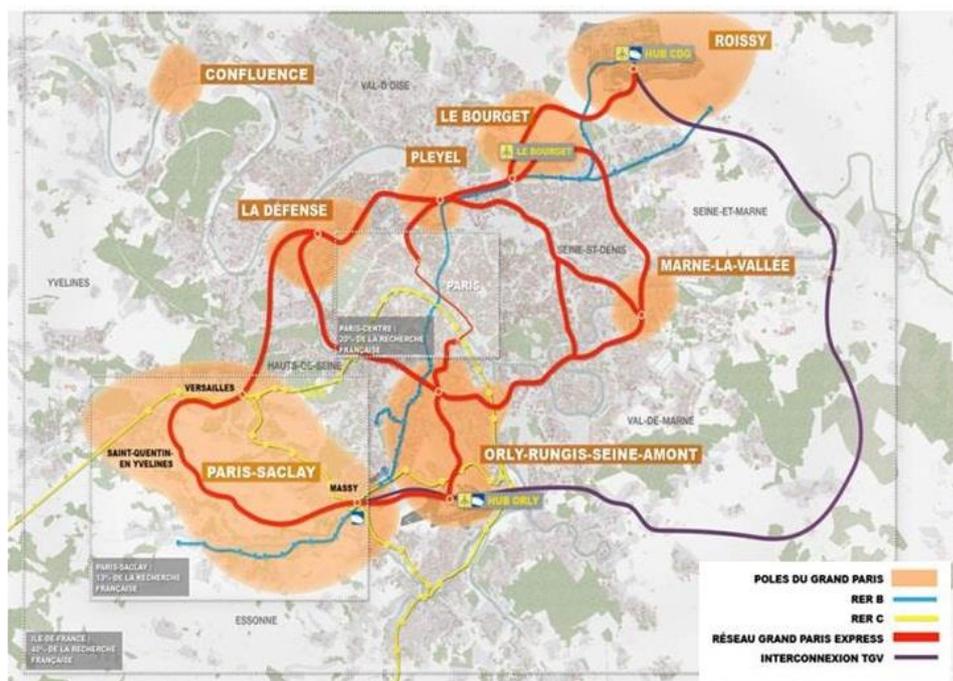


Figure 1. Le territoire du Grand Paris, connecté par la Grand Paris Express, SDT, 2010

Un cœur R&D : intensifier pour innover

Paris-Saclay sera un pôle mondial de l'innovation technologique s'appuyant sur l'ensemble des ressources de la métropole parisienne et mis en réseau grâce au métro du Grand Paris Express. Toutes les disciplines scientifiques et technologiques s'y retrouvent pour former un système articulant les disciplines de base avec un pôle de sciences de l'ingénieur sans équivalent en France. Deux grands pôles d'innovation sont prévus sur le plateau ou à sa lisière immédiate : le projet campus sur la frange sud du plateau, qui est le plus grand de ce type en Europe aujourd'hui et le pôle mobilités du futur à Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

A l'échelle du grand territoire : accélérer le développement économique

Le « grand territoire » de Paris-Saclay ne connaît pas aujourd'hui un rythme de croissance en emplois et en créations d'entreprises innovantes qui soit à la hauteur du potentiel de recherche rassemblé. Il reste pour l'instant peu identifié par les acteurs et découpé entre un faisceau ouest centré sur les industries privées, autour des pôles de Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, et un faisceau sud marqué par la forte présence de la recherche publique (CEA, CNRS, Université Paris Sud, grandes écoles). Créer plus de synergie au sein du pôle public, susciter plus de liens entre la recherche publique et la R&D privée, dépasser la coupure (coïncidant avec les limites départementales) entre le faisceau sud et le faisceau ouest, tels sont les grands chantiers ouverts, que l'aménagement et les transports doivent faciliter.

Un projet urbain : concilier nature, science et ville pour assurer une qualité de vie exceptionnelle

La réflexion sur les sites de projet se fait dans une approche articulant ville et nature, pour assurer la meilleure qualité de vie possible, en intelligence avec l'environnement. Il s'agit en effet de réaliser des quartiers sur les sites de projet en lien avec les villes environnantes. Le projet urbain sera aussi un territoire exemplaire pour développer de nouvelles formes de coopération entre le monde agricole et le monde urbain, en sortant résolument de la vision dans laquelle l'agriculture, autour des villes, n'était perçue que comme une réserve foncière.

Le dispositif opérationnel

Le dispositif opérationnel a été mis en place en deux temps par l'État.

Dans un premier temps, une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) a été décrétée sur le plateau de Saclay en mars 2009.

Dans un second temps, la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a créé un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international » : il s'agit de l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS). Les compétences de l'EPPS sont définies à l'article 26 de la loi Grand Paris : l'établissement est chargé de « conduire toute action susceptible de favoriser les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et leur valorisation industrielle, et de réaliser des opérations d'aménagement du pôle scientifique et technologique ».

Depuis fin 2009, l'équipe pluridisciplinaire conduite par Michel Desvigne Paysagiste (en groupement avec Xaveer De Geyter-Floris Alkemade, architectes-urbanistes et des bureaux d'études techniques spécialisés dans les domaines de la mobilité, de l'environnement, de la gestion de l'eau et des infrastructures : AREP, Tritel, Alto Step, Sogreah et Setec TPI), est titulaire d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine. L'équipe est chargée d'accompagner l'Établissement public dans la définition d'une stratégie spatiale à l'échelle de l'O.I.N. au regard notamment des thématiques

structurantes pour ce territoire telles que le paysage, la mobilité et les principes environnementaux. L'équipe est également en charge des orientations d'aménagement sur le sud du plateau.

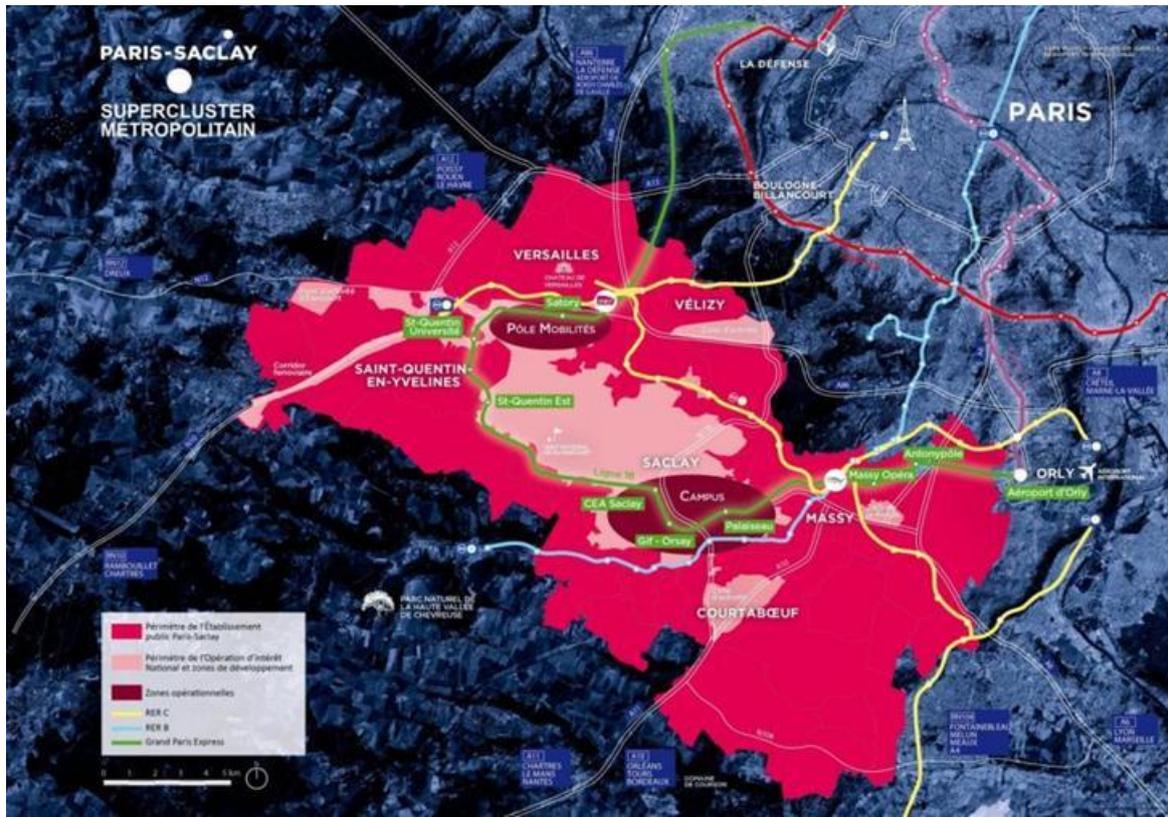


Figure 2. Périmètre de l'OIN

Le schéma et le contrat de développement territorial

Afin de développer la stratégie élaborée à l'échelle de Paris Saclay, un Schéma de Développement Territorial a été élaboré par l'EPPS avec les collectivités au cours de l'année 2011 et approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPPS en janvier 2012. Il est le socle de la stratégie du projet. Ce schéma comprend notamment les grandes orientations d'aménagement définies avec l'équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine pilotée par Michel Desvigne. Ce SDT développe la stratégie à l'échelle de l'EPPS et en particulier sur les deux principaux territoires de projet de l'OIN : le pôle mobilité du futur à Satory et le campus Paris de l'innovation sur le Sud du plateau.

Les Contrats de Développement Territorial (CDT), créés par la loi relative au Grand Paris, permettent de définir avec les acteurs locaux « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles ». Dans le cadre de cette démarche, le Contrat de Développement Territorial du Plateau de Saclay (cf. figure 3 ci-dessous) a été validé par ses signataires (communes, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, Conseil général de l'Essonne, Région Île-de-France) en septembre 2013 et porté en enquête publique du 17 novembre 2014 au 15 janvier 2015. Le rapport de la Commission d'enquête est prévu en avril 2015. Le CDT sera ensuite soumis à l'approbation de l'ensemble de ses collectivités signataires pour signature en 2015.



Figure 3. Périmètre du CDT

B- Présentation du Sud plateau

LE PLAN CAMPUS, UN PROJET SCIENTIFIQUE D'AMPLEUR

Cœur scientifique du projet, autour de la future Université Paris-Saclay, le Sud du plateau de Saclay, qui s'étend sur 7 km et environ 600 hectares, doit à terme devenir un campus urbain innovant d'envergure internationale qui accueillera à l'horizon 2025, 15 000 habitants, plus de 20 000 enseignants-chercheurs, plus de 30 000 étudiants et 21 000 salariés.

La stratégie repose sur un projet scientifique d'ampleur inédite, matérialisé par l'opération « Campus », porté par la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) et financé à la fois par le Plan Campus et les Investissements d'avenir.

Le Plan Campus consiste d'abord à constituer une masse critique avec l'arrivée de nouveaux établissements sur le Sud plateau et la relocalisation d'une partie de l'Université Paris-Sud. Ce rapprochement est complété par un approfondissement des relations avec les autres ressources universitaires et scientifiques de Paris-Saclay.

Le campus a vocation à devenir un pôle important de développement économique, en accueillant des centres R&D de grandes entreprises mais aussi des PME technologiques, des jeunes pousses, des incubateurs et des pépinières, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Une étape importante a été franchie avec la publication le 31 décembre 2014 au Journal Officiel du décret n° 2014-1674 du 29 décembre 2014 de création de l'Université Paris-Saclay, qui constitue désormais une grande université de recherche fédérant 19 établissements autonomes d'enseignement supérieur et de recherche et d'organismes de recherche.

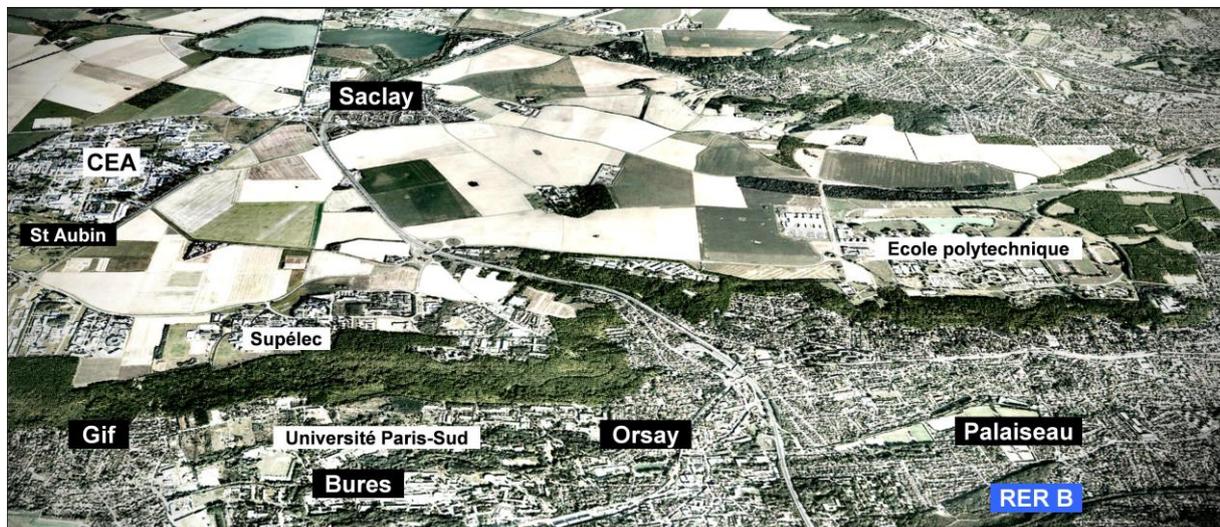


Figure 4. Le sud du plateau de Saclay en 2012 (groupement MDP)

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

La première étape du développement de ce projet consiste en l'aménagement du territoire du sud plateau entre le CEA et l'Ecole polytechnique qui s'étend sur 7 kilomètres. Historiquement, les arrivées d'établissements sur le sud du plateau se sont faites au coup par coup. Les premiers arrivés ont eu l'ambition d'organiser l'espace de leur campus autour de leurs seules implantations. Chaque établissement a donc été pensé de manière autonome et a anticipé la totalité de ses besoins sur sa parcelle. Pour répondre aux extensions futures, tous ont prévu de grandes réserves foncières.

C'est pourquoi la concentration de scientifiques sur le site n'est une réalité que sur les cartes ; dans les faits, les échanges entre les établissements restent insuffisants, et ils ne se font qu'en voiture.

La proposition de l'Établissement public et la volonté de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay est de rompre avec la logique historique de dispersion, d'inconfort et d'isolement. Il s'agit de transformer ce qui forme un agrégat d'instituts, d'universités, d'écoles et d'entreprises en un véritable campus urbain.

Pour le sud du plateau, les objectifs sont les suivants :

- *Proximité scientifique.* L'aménagement doit d'abord traduire dans l'espace les options d'organisation et de synergies scientifiques.
- *Unité.* La conception du campus doit être aussi unitaire que possible. Il n'y a qu'un seul campus, nécessairement organisé en quartiers et en sous-ensembles, mais qui doit éviter la divergence en blocs séparés.
- *Mutualisation.* On cherchera à mutualiser tout ce qui peut l'être, afin de réaliser des économies d'échelle mais aussi et surtout de maximiser les occasions de contact et d'échange.
- *Compacité, mixité.* L'augmentation de la compacité des bâtiments et la diversité des fonctions doit créer une atmosphère vivante à l'image des campus de référence dans le monde et la plupart des quartiers urbains.

Le Sud du plateau comprend actuellement un ensemble important d'entités relativement autonomes installées en bordure de plateau. La proposition de l'équipe de Michel Desvigne, paysagiste mandataire à l'échelle de l'OIN, du Sud plateau et de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique s'appuie sur l'idée que la structure paysagère du plateau doit être renforcée, une nouvelle qualité doit être conférée à tous les éléments qui forment le paysage (lisière, limites ...) en intégrant l'ensemble des infrastructures (routier, TC, mobilités douces ...) nécessaires au projet.

Le schéma d'aménagement se structure autour de quatre principes :

- *Un paysage composite de l'interface ville/nature/agriculture* : ce système se rattache à la géographie des coteaux pour constituer le cadre physique dans lequel s'intégreront les différents quartiers ;
- *Une chaîne des lieux majeurs* : il s'agit d'un tracé linéaire qui est constitué d'une séquence de lieux publics très variés. Condensateur d'usages, il constitue l'espace public représentatif du campus, son adresse. A grande échelle, cette chaîne est une centralité et un repère spatial pour les usagers tandis qu'à une échelle plus rapprochée, chacun des espaces est un lieu emblématique de rencontres et d'échanges, à proximité des lieux de densité ;
- *Un réseau de mobilité* : le schéma s'organise autour d'un large spectre de mobilités au premier rang desquelles se trouve le métro. Avec une gare dans le quartier de l'Ecole polytechnique, une au Moulon et une autre au Christ de Saclay, celui-ci viendra structurer les polarités et relier de manière rapide et efficace le plateau à Paris et au reste de la métropole. Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) jouera à court terme un rôle structurant puisqu'il doit être prolongé entre le site de l'École polytechnique et le Christ de Saclay d'ici 2015. Les mobilités douces et le nouveau maillage viaire viendront organiser les quartiers et leur desserte ;

L'installation de quartiers restructurés : ceux-ci, compacts et mixtes, s'organisent autour de trames lisibles et offrent de nouvelles centralités. La variété du positionnement des quartiers (Ecole polytechnique, Corbeville, Moulon, Orme les Merisiers, CEA, CNRS), de leur morphologie et des équipes de concepteurs travaillant sur leur schéma d'aménagement, enrichit cette diversité. Ils s'appuient dans tous les cas sur une ouverture et une densification des domaines existants et une extension urbaine limitée. L'enjeu sera également de transformer le rapport à l'espace public et de passer d'un système majoritairement routier à des espaces publics maillés, confortables et accueillants pour les piétons et les mobilités douces.

L'ensemble des brochures qui présentent le Projet Paris Saclay et son avancement est disponible sur site internet : www.epps.fr

1.3. Le quartier de l'École polytechnique

A- Secteur concerné

Le site actuel de la ZAC du quartier de l'École polytechnique représente une superficie de 232 hectares. A cheval sur les communes de Palaiseau et Saclay, le périmètre est cerné au Nord par la RD36, à l'Est par la forêt domaniale de Palaiseau, au Sud par la lisière boisée et à l'ouest par la limite communale avec Orsay

Actuellement, le site est constitué d'espaces peu denses ponctués de grands ensembles bâtis regroupés principalement au sud du lac de polytechnique. L'ouest offre un paysage agricole, tandis que le site est bordé à l'est par la forêt domaniale et au sud par les coteaux boisés du plateau.

- Localisation :
 - o Palaiseau - 217 hectares
 - o Saclay - 15 hectares

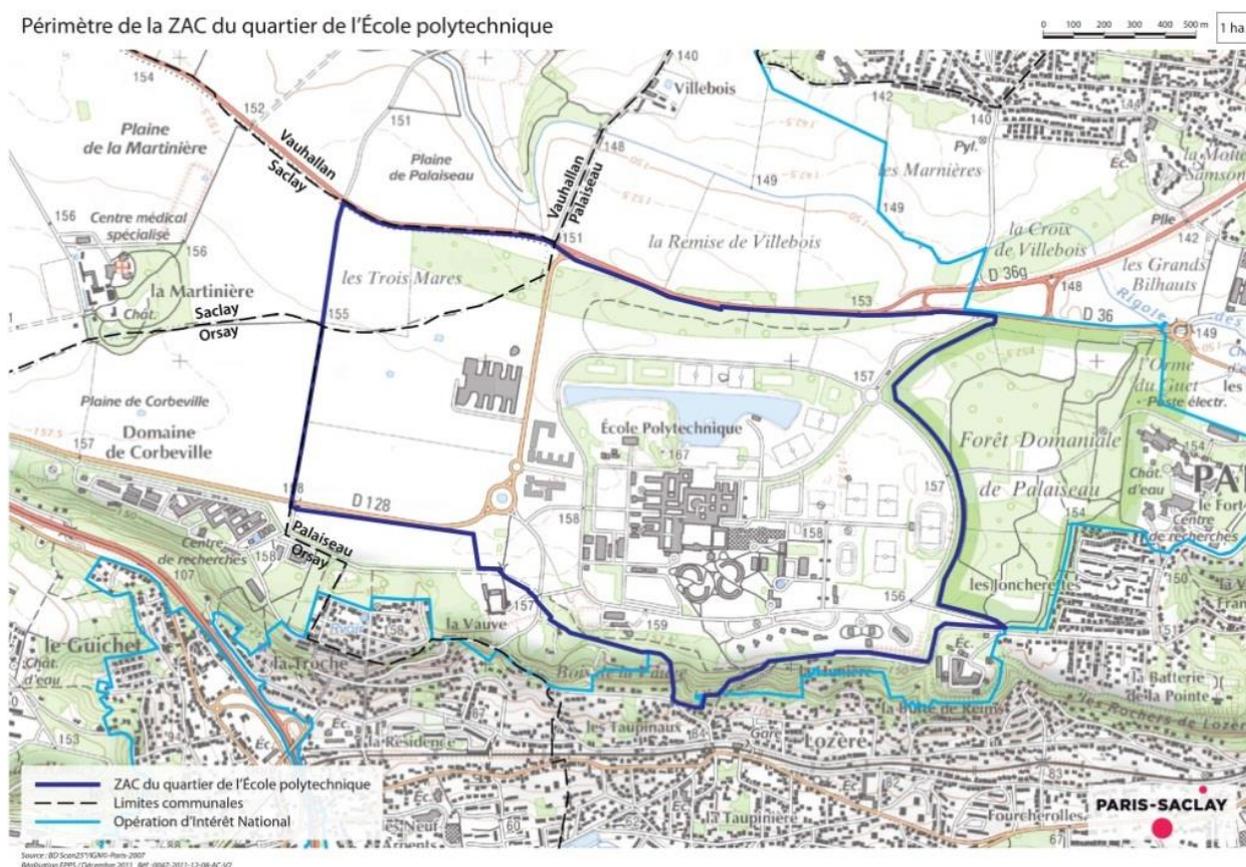


Figure 6. Périmètres de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique (source: IGN)

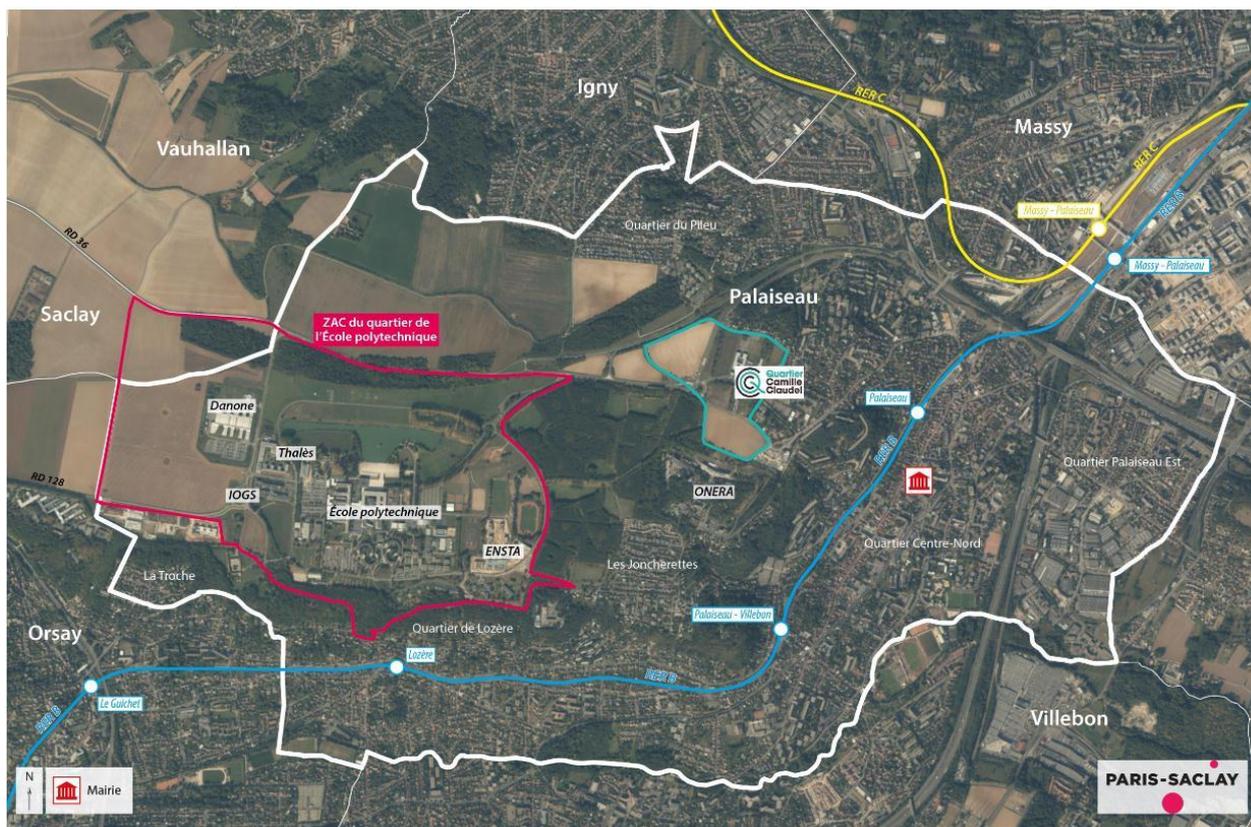


Figure 7. Périmètre de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et périmètre de la ville de Palaiseau

B- Présentation

Le quartier de l'Ecole polytechnique s'inscrit au sein du projet de campus urbain Paris-Saclay. Il vise à réaliser un quartier vivant et mixte avec une forte vocation scientifique. L'Etablissement public Paris-Saclay a pris l'initiative de la ZAC en mars 2011, approuvé sa création le 12 avril 2012 et sa création modificative le 5 octobre 2012. Le dossier de réalisation a été approuvé au Conseil d'Administration de l'EPPS du 13 décembre 2013.

L'aménagement de ce quartier prévoit d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'améliorer le cadre de vie des étudiants, des salariés et des habitants, présents et à venir, en créant des logements et des lieux de vie avec des services, commerces et restauration. Mieux relié à la vallée et au reste du plateau par les transports en commun et des modes innovants de déplacement, caractérisé par des espaces publics de qualité, ce quartier s'inscrira dans son environnement urbain et naturel à proximité des coteaux boisés et de la forêt domaniale.

Le quartier de l'Ecole polytechnique s'organisera autour d'une polarité principale centrée sur la gare du métro et de deux polarités secondaires liées aux arrêts de TCSP et aux pôles de logements au centre et à l'est du quartier. Le pôle central autour de la gare du métro occupera une place particulière au sein du quartier par ses programmes (équipements, commerces, services), ses usages et ses typologies. Au sein de la bande centrale, caractérisée par son esprit campus et de grandes cours largement plantées et dimensionnées, une trame ponctuée de places et de jardins de nature minérale et végétale permettra de rejoindre la place du métro de manière aisée.

Le Green, grand parc au centre du quartier, tiendra lieu d'espace de rencontre entre l'est et l'ouest du quartier. Ce lien sera également facilité par la chaîne des lieux majeurs, ensemble d'espaces publics, pénétrant le quartier et le connectant aux quartiers de Corbeville à l'ouest et de Camille Claudel à l'est.

Le parc au nord du lac, composé de bassins, de terrains de sport et d'espaces de loisirs, constituera un espace de respiration et de détente pour les usagers et habitants du quartier. Il permettra enfin une transition vers les lisières boisées et les terres agricoles du Plateau de Saclay.

C- Gouvernance

Maître d'ouvrage : EPPS (aménageur)

Pilotage : Comité opérationnel Est RN 118 (EPPS, CAPS, Palaiseau, Saclay, Fondation de Coopération Scientifique)

Maîtrise d'œuvre :

- Groupement MDP (conception) :
 - o MDP, paysagiste
 - o XDGA-FAA, architecte-urbaniste
- Groupement Ingérop (technique) :
 - o Ingérop
 - o Confluences / Sol Paysage

Partenaires :

- Conseil Général de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- STIF (TCSP)
- Société du Grand Paris (métro)
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche / Ecole polytechnique (Comité technique mensuel)
- Etat

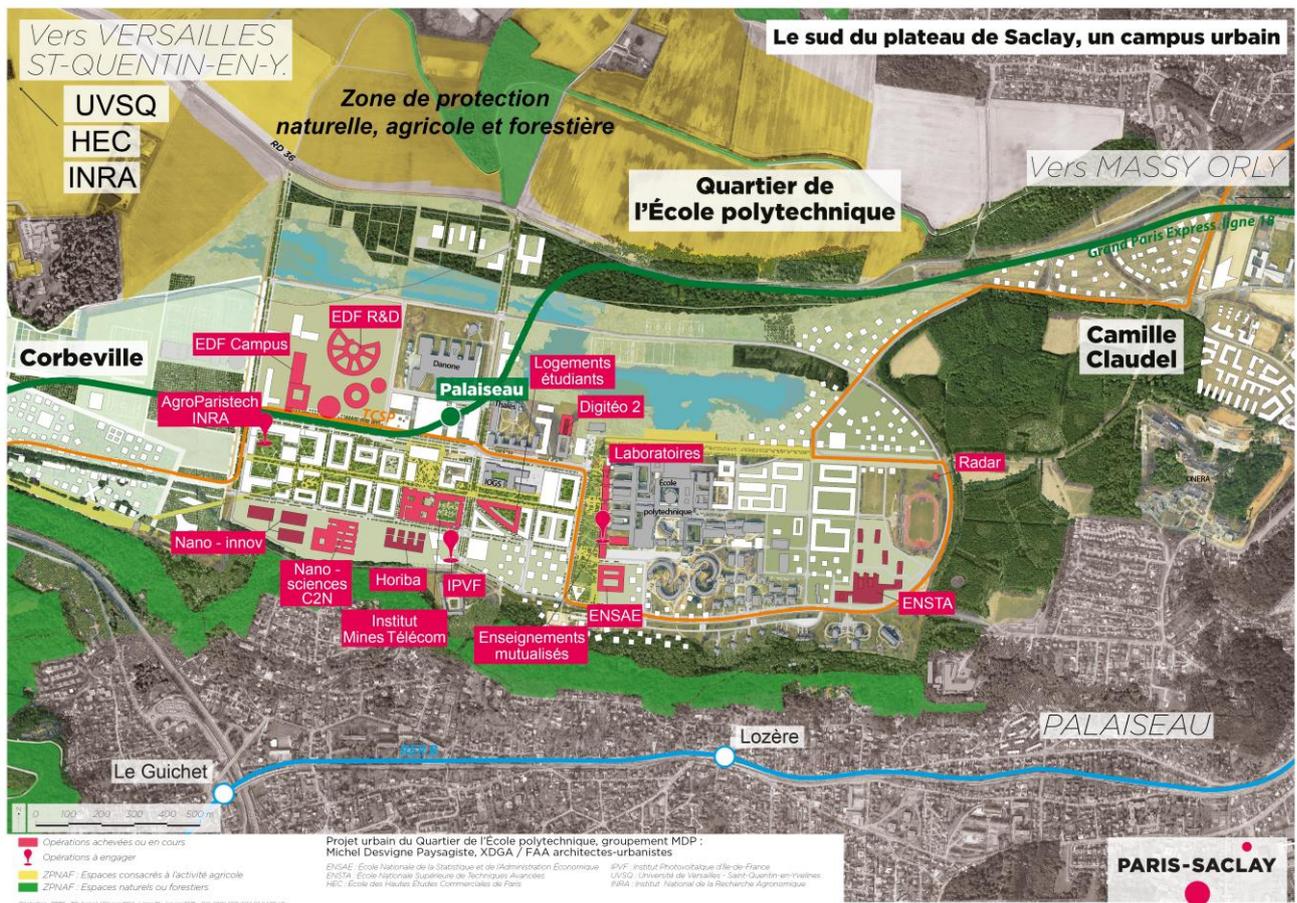


Figure 8. Le Sud du plateau de Saclay, un campus urbain

D- Eléments de programmation

L'implantation de nombreux programmes d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du plan campus marque le moment de repenser le quartier et de le faire évoluer à partir du site de l'École polytechnique vers un quartier à part entière.

Actuellement, les programmes de recherche et d'enseignement dominent la programmation. Ils continueront de constituer la spécificité de ce quartier. Cependant, pour rendre le campus urbain, vivant et attractif, d'autres programmes doivent venir le compléter. Ainsi, le quartier, défini par sa vocation scientifique, sera également un quartier caractérisé par une diversité de programmes.

Existant (en gris sur la figure 8) :

- Logements : logements étudiants (60 000 m²)
- Activités économiques (Thalès, Danone) : 50 000 m²
- Enseignement supérieur et recherche (Ecole polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo 1) : 107 500 m² SPC (polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo)

Au sud-ouest de la ZAC du quartier de l'École polytechnique, le permis d'aménager QOX Sud comprend les programmes de recherche de Nano Innov, Horiba et C2N (plus de 70 000 m² de recherche et activités économiques), non comptabilisés dans les programmes de ZAC mais intégrés dans les réflexions à l'échelle du quartier.

Le programme pour la ZAC du quartier de l'École polytechnique est de 870 000 m² SPC. A ce jour, il est réparti comme il suit :

Type de programme	M ² SPC
Enseignements supérieurs et recherche	196 000
Activités économiques	360 000
Logements (étudiants et familiaux)	278 000
Commerces/ services	16 000
Equipements publics	20 000
TOTAL	870 000 m ²

- Il s'agit dans le quartier de l'Ecole polytechnique de pouvoir en premier lieu accueillir dans de bonnes conditions les **établissements d'enseignement supérieur et de recherche** du plan Campus : l'ENSTA, l'ENSAE, Digitéo 1 et 2, AgroParisTech/INRA et l'Institut Mines Télécom. Ces programmes sont accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... La **mutualisation** doit permettre un brassage des étudiants et des économies financières.
- Il s'agit ensuite d'accueillir des programmes d'**activités économiques** à forte valeur ajoutée qui s'inscriront dans la logique du projet, que ce soit de grands comptes (telle l'implantation en cours du centre de R&D d'EDF) ou de petites entreprises technologiques (pépinières, hôtels d'entreprises, PME...) qui viendront interagir avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Il s'agit également de développer un campus résidentiel pour rendre le quartier urbain, vivant et attractif.

- **Le logement étudiant** : il est nécessaire de développer une offre de logements étudiants diversifiée et importante afin de répondre aux besoins des établissements présents et à venir dans ce quartier et à l'échelle du territoire Sud. L'offre sera faite à l'échelle du territoire Sud du plateau à la fois sur le quartier du Moulon, de Corbeville et de polytechnique.
- **Le logement familial** : il doit permettre de répondre aux besoins résidentiels des salariés des entreprises et établissement d'enseignement et de recherche amenés à s'implanter sur l'ensemble du territoire Sud plateau et aux besoins locaux très importants. Il doit contribuer à rééquilibrer l'offre d'habitat en répondant aux manques de petits logements, de locatifs...Le nombre de logements familiaux à planter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, commerces et services.
- **Les commerces-services** : il est prévu de développer des commerces-services à la fois pour les étudiants, les salariés et les habitants. Ils seront localisés prioritairement dans le pôle central du quartier autour de la station de métro.

2. LE CHEMIN DU ROCHER DE LA VAUVE DANS LE CONTEXTE DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

2.1 Le nouveau maillage viarie sur le quartier de l'Ecole polytechnique

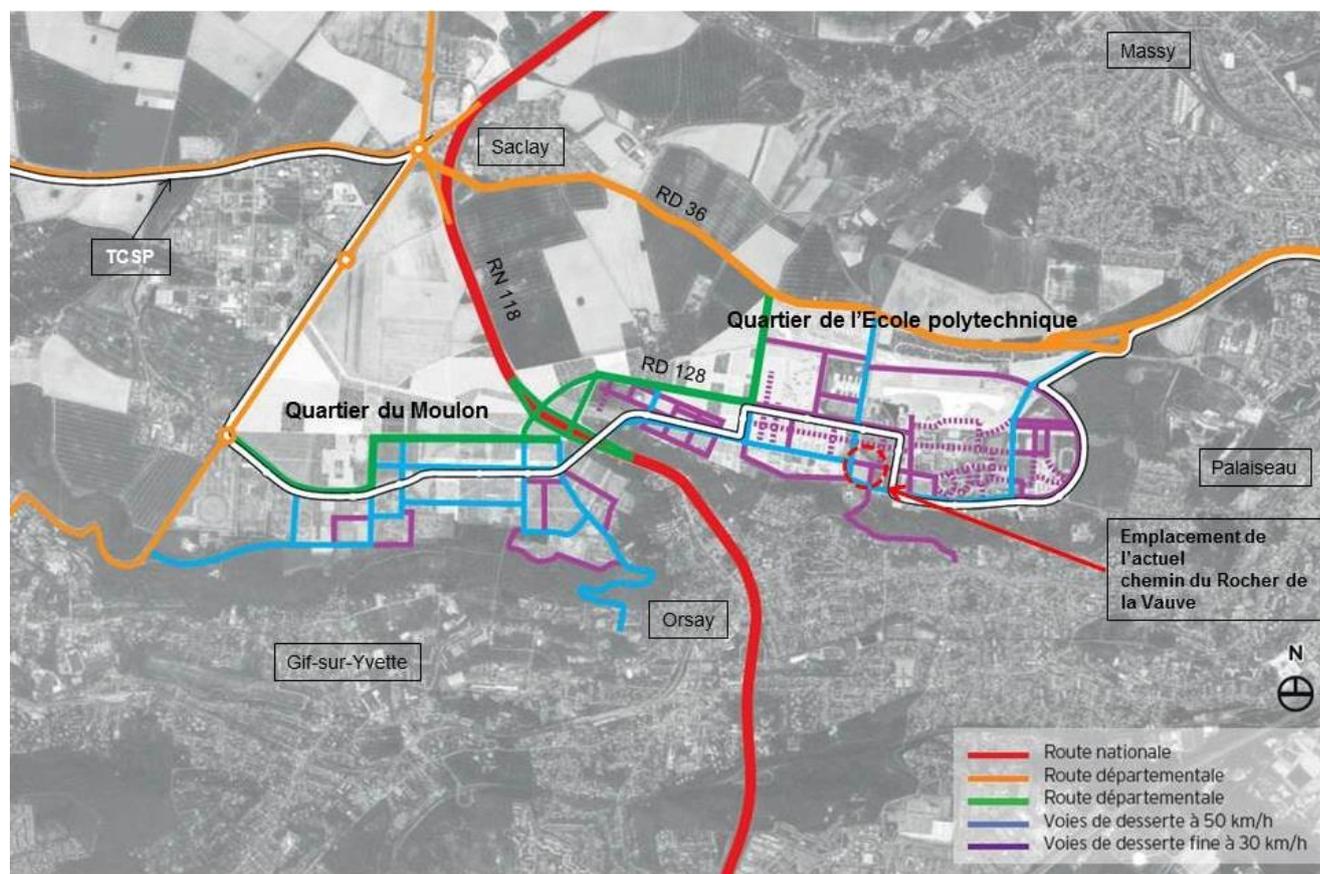
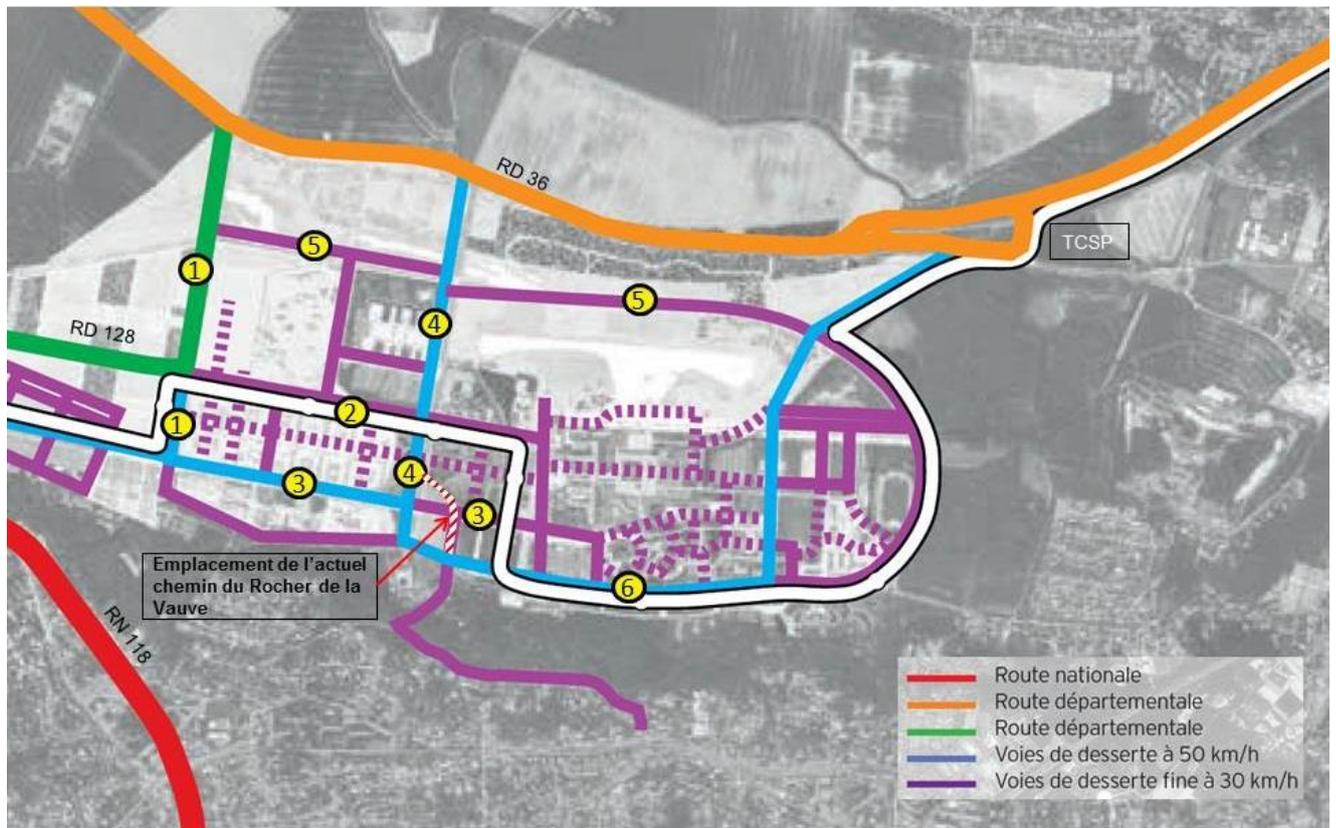


Figure 9. Projet de réseau routier à terme sur le Sud du plateau de Saclay

Dans le cadre de l'aménagement du campus urbain, le maillage viarie (le réseau de rues et de boulevards) va être complètement revu sur les deux ZAC du Sud plateau. Dans le but de garantir l'accessibilité du campus urbain et de préserver la qualité de vie, d'améliorer l'efficacité des transports publics et le fonctionnement et la diversité des mobilités douces (vélo, marche à pied, etc.), le réseau viarie du campus urbain Paris-Saclay a été repensé et hiérarchisé afin de donner leur place à tous les types de mobilités.

L'objectif est de proposer un réseau maillé et hiérarchisé, très facilement lisible pour les usagers. La carte ci-dessus (Fig.9) décrit les différents types de voiries sur les deux ZACs. Il y aura les voiries de transit (en rouge, orange, vert) et les voiries de desserte fine du quartier (bleu, violet).

Sur le quartier de l'Ecole polytechnique, ce principe d'aménagement a également été décliné. Ainsi, des boulevards sécurisés, éclairés intégrant des trottoirs et des pistes cyclables sont actuellement en chantier. Ils permettront d'assurer les principales dessertes. Les figures 11, 12 et 13 illustrent les principes d'aménagement de ces boulevards. La même exigence de qualité, incluant sécurisation, éclairage et espaces réservés aux mobilités douces est appliquée pour les voiries aux dessertes fines.



Numéro	Noms (provisoires) des principaux boulevards de la ZAC
1	Boulevard Ouest
2	Boulevard Nord
3	Boulevard Sud
4	Boulevard de la Vauve
5	Boulevard des maréchaux Nord
6	Boulevard des maréchaux Sud

Figure 10. Projet de réseau routier sur la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique et zoom sur les principaux boulevards

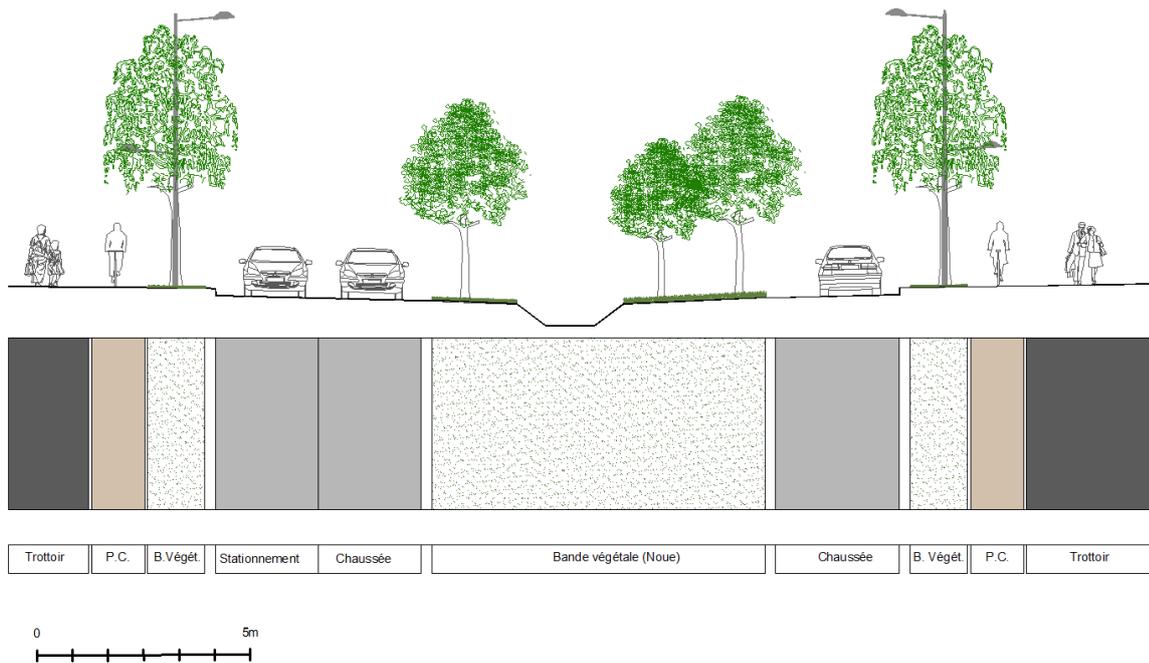


Figure 11. Coupe de principe du Boulevard de la Vauve

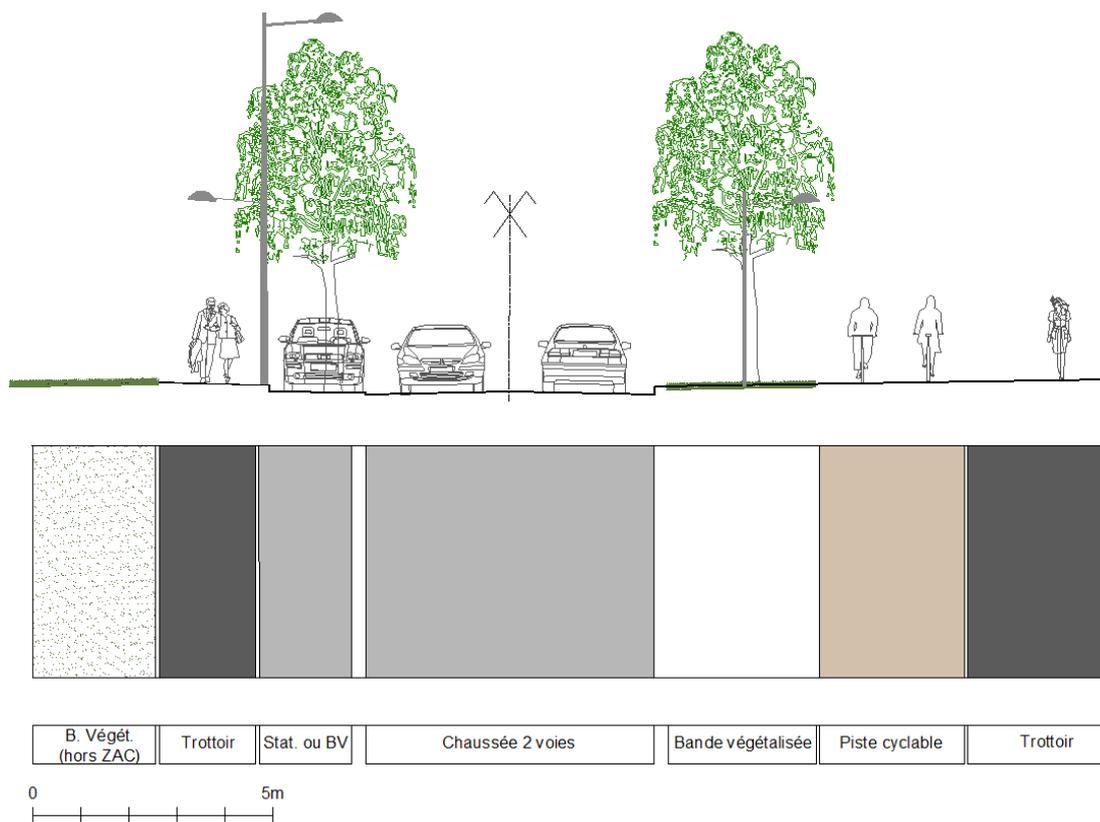
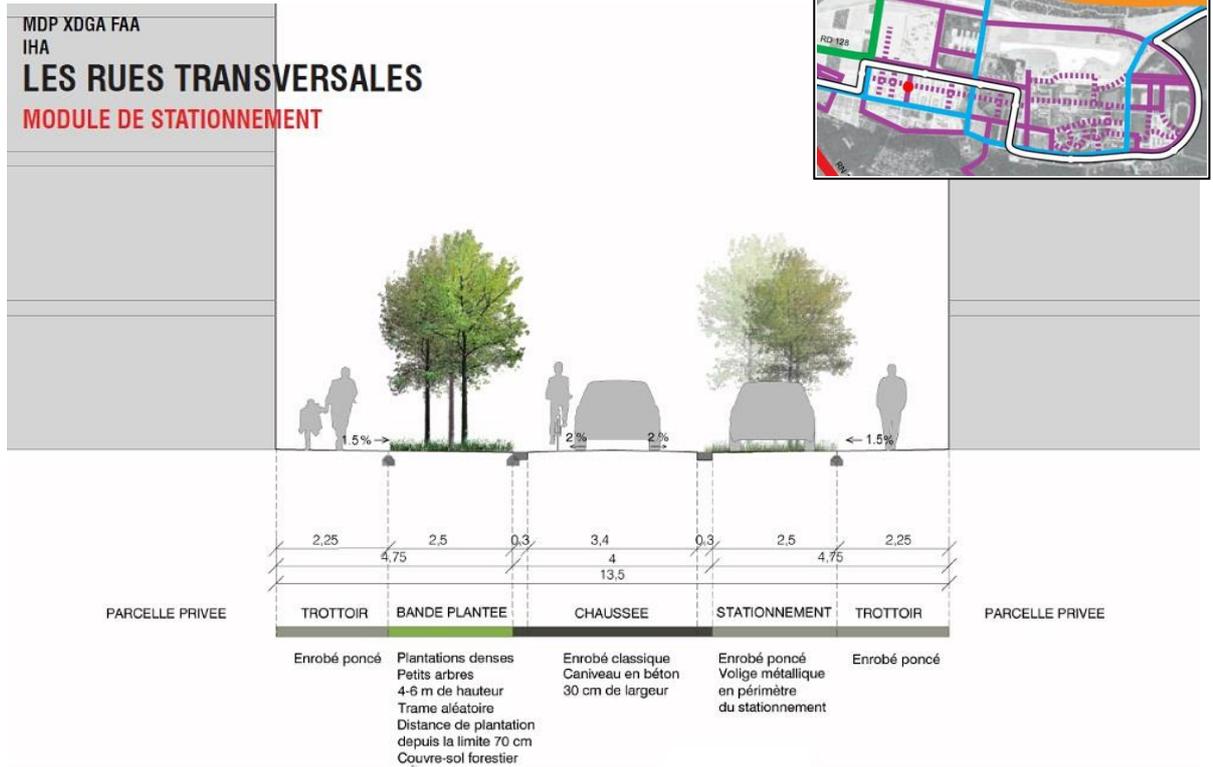


Figure 12. Coupe de principe boulevard sud



IHA - MDP XDGA FAA - CAMPUS PARIS SACLAY - PLAN GUIDE DE LA BANDE CENTRALE - NOVEMBRE 2014

Figure 13. Coupe de principe d'une rue transversale (nord-sud de la Bande Centrale – marqué d'un point rouge dans l'encart)

2.2 Le chemin du Rocher de la Vauve dans le quartier de l'École polytechnique

Les figures ci-dessous permettent de localiser l'emplacement actuel du chemin du Rocher de la Vauve dans la ZAC du quartier de l'École polytechnique et dans son futur réseau viaire.



Figure 14. Localisation du chemin du Rocher de la Vauve dans le quartier actuel de l'École polytechnique



Figure 15. Localisation du chemin du Rocher de la Vauve dans le futur réseau viaire du quartier de l'École polytechnique

Les photographies ci-dessous montrent elles l'état actuel du chemin du Rocher de la Vauve et de son contexte (photographies prises le 13 mars 2015).

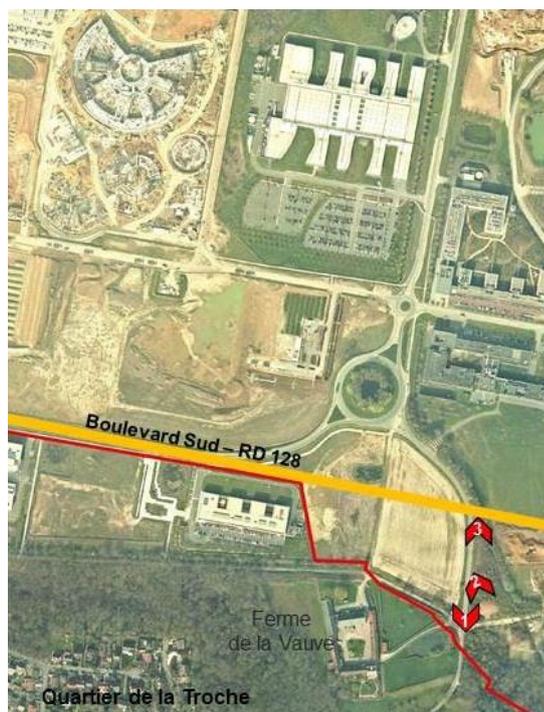


Figure 16. Emplacement et orientation des photographies prises sur le Chemin du Rocher de la Vauve



Figure 17. Photo n°1 : Chemin du Rocher de la Vauve – Direction Quartier de la Troche



Figure 18. Photo n°2 : Chemin du Rocher de la Vauve – Direction Nord



Figure 19. Photo n°3: Chemin du Rocher de la Vauve – aperçu de la partie nord d'ores et déjà désaffectée

2.3 Aménagements impactant le chemin du Rocher de la Vauve

Le chemin du Rocher de la Vauve se trouve au cœur de plusieurs projets immobiliers et d'aménagement menés en 2015/2016 sur le quartier de l'École polytechnique:

- Les boulevards « boulevard Sud » et « boulevard de la Vauve », tous deux issus du réaménagement de la Route Départementale 128, sont réaménagés afin d'intégrer l'ensemble des réseaux et d'installer des trottoirs et pistes cyclables. Ce réaménagement permettra également d'assurer l'accueil de l'Institut Mines Telecom et la desserte nécessaire au cœur du quartier à proximité de la future gare de métro. Les travaux de voirie ont débuté en 2014 et se termineront en 2015. Le nouveau boulevard de la Vauve, qui doit être remis au Conseil Général de l'Essonne, empiète légèrement sur l'actuel chemin du Rocher de la Vauve.
- La résidence étudiante appelée C.3.3 (cf. figure 20) réalisée par Résidence Sociale France, une filiale du bailleur 3F, et gérée par Arpej, comprenant 330 logements (logements étudiants sociaux et apprentis), deux restaurants (un restaurant universitaire et un restaurant inter-entreprises) et des commerces. Ce chantier débutera en 2015 pour une livraison en vue de la rentrée universitaire 2016, afin d'accueillir les étudiants du campus urbain. L'EPPS va également réaliser les chantiers de viabilisation d'aménagement du pourtour de la parcelle.

Les travaux du boulevard Sud et du boulevard de la Vauve actuellement en cours, ont déjà de facto désaffecté la partie nord de la voie communale.

Par ailleurs, le boulevard de la Vauve sera prolongé au sud en 2016 pour longer le futur bâtiment de l'IPVF (Institut photovoltaïque d'Île-de-France), bâtiment livré en 2017. Ce prolongement de la voirie apparaît en pointillés jaunes sur la figure n°20. Elle rejoindra la voie de raccordement entre le boulevard de la Vauve et le boulevard des maréchaux Sud (en pointillés violets sur la figure 20), elle-même en travaux en 2015.

Ainsi, le chemin du Rocher de la Vauve sera entièrement désaffecté et sa fonction sera remplacée par des voiries nouvellement aménagées. Il faut souligner que les aménagements et les travaux décrits ci-dessus prévoiront à chaque étape du chantier des itinéraires de déviation permettant un lien constant entre les quartiers de l'École polytechnique et de la Troche.

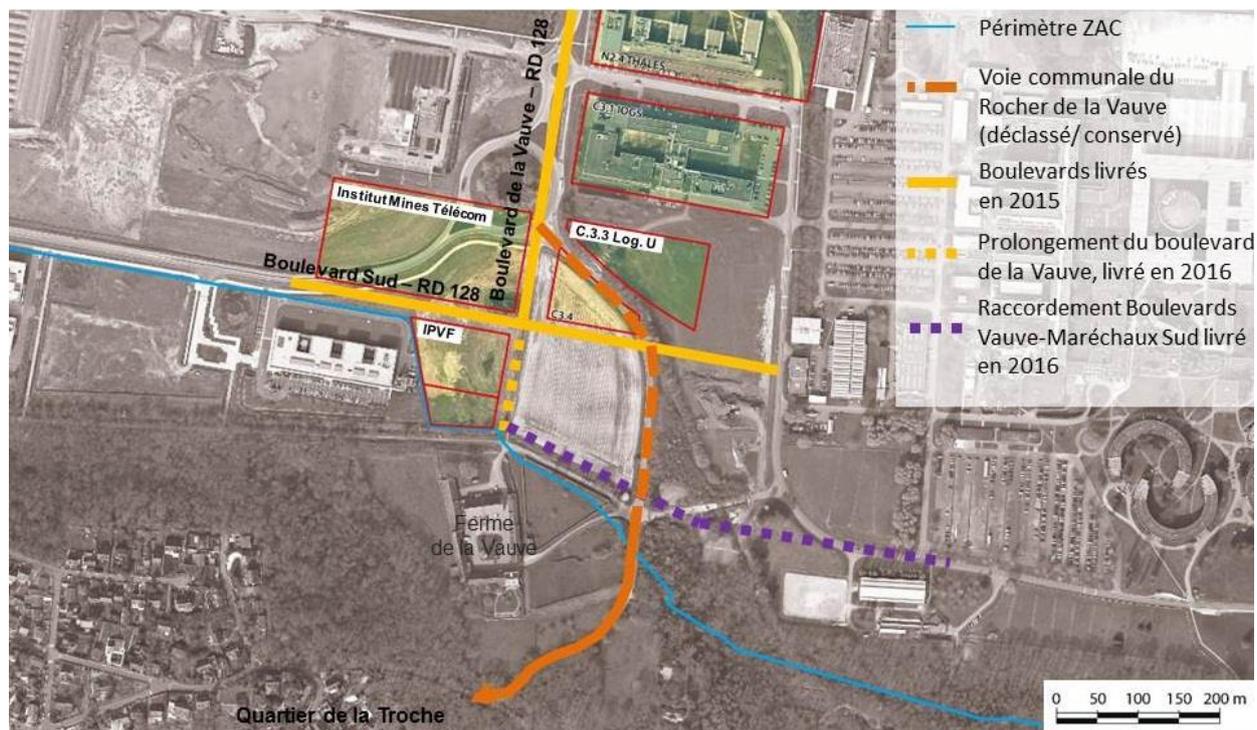


Figure 20. Les chantiers de voirie pour les années 2015-2016

2.4 Déclassement du domaine public

Compte tenu des aménagements décrits ci-dessus rendant le chemin de la Vauve à terme sans fonction, le déclassement du chemin du Rocher de la Vauve est demandé dans un calendrier permettant la remise d'ouvrage des boulevards au Conseil général de l'Essonne, prévue en octobre 2015

Dans ce cadre, le déclassement du chemin du Rocher de la Vauve est nécessaire car des portions actuelles du chemin se trouvent sur les futures voiries du boulevard de la Vauve ainsi que sur des emprises destinées à être construites dans le cadre du projet de ce secteur. Une voirie publique a vocation à traverser ce secteur mais elle verra son emplacement exact défini ultérieurement et elle sera remise à la ville.

Les parcelles concernées (cf. sur la figure n° 21 ci-dessous) représentent une assiette foncière de 5 903 m²¹. Le foncier déclassé sera cédé par la Ville de Palaiseau à l'EPPS, afin que celui-ci puisse mener à bien les travaux de viabilisation. La partie de la voirie non concernée par le déclassement, au sud de la parcelle H66, restera dans le domaine public de la commune de Palaiseau. A court, moyen et long terme, les voiries réaménagées internes à la ZAC seront remises à la ville de Palaiseau sous la gestion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

¹ Ces données sont issues d'un calcul à partir d'un logiciel de SIG (Système d'Information Géographique). Elles devront être confirmées par un relevé géomètre.



Figure 21. Parcellaire du chemin du Rocher de la Vauve

Conclusion

L'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique implique une nécessaire réorganisation du schéma routier afin d'assurer une desserte adaptée au futur quartier.

Dans ce cadre, le déclassement du chemin du Rocher de la Vauve permettra :

- la réorganisation générale du réseau viaire du quartier et du Sud plateau ;
- la cession du boulevard de la Vauve au Conseil général de l'Essonne dans le cadre de la première phase de chantier et de remise d'ouvrage de ce réseau viaire.

La desserte actuellement assurée par le chemin du Rocher de la Vauve sera remplacée par le prolongement du boulevard de la Vauve et le raccordement entre le boulevard de la Vauve et le boulevard des Maréchaux Sud. La circulation ne sera donc pas coupée entre le quartier de la Troche et le quartier de l'Ecole polytechnique.